RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 05419
Numéro SIREN : 753 074 434
Nom ou dénomination : TECH 5

Ce dépôt a été enregistré le 19/09/2017 sous le numéro de dépôt 34911

TECH 5
Société par actions simplifiée au capital de 26 037 000 €
Siège social : 1-5, rue Jeanne d'Arc - 92130 Issy-les-Moulineaux
753 074 434 RCS Nanterre
(la « **Société** »)

DECISION DU PRESIDENT DU 31 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept et le 31 juillet à 13 heures, la société Thomson Licensing SAS, agissant en qualité de Président de la Société, représentée par Monsieur Adrien Cadieux, dûment autorisé :

- a pris connaissance du traité de fusion et de ses annexes établis le 29 mai 2017 aux termes duquel la société Thomson Licensing absorbe la Société au plus tard le 31 juillet 2017, avec effet rétroactif fiscal et comptable au 1er janvier 2017 ;

- constate la mise à disposition faite aux associés au siège social des documents mentionnés aux articles R. 236-3 et R. 236-3-1 du Code de commerce ;

- a pris connaissance des conditions et modalités de l'opération :

 - d'un point de vue fiscal et comptable, cette fusion prend effet rétroactivement le 1er janvier 2017 et toutes les opérations effectuées par la société Tech 5 depuis cette date jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion sont prises en charge par la Société ;

 - pour la détermination des éléments apportés par la Société, s'agissant d'une fusion impliquant des sociétés sous contrôle commun, les opérations seront effectuées sur la base des valeurs comptables, conformément à l'article 743-1 du nouveau Plan comptable général ;

 - sur la base des comptes clos au 31 décembre 2016, l'actif apporté étant évalué à 38 762 033,71 euros et le passif pris en charge étant égal à 16 886 855,95 euros, l'actif net apporté par la société Tech 5 à la Société s'établit à un montant de 21 875 177,76 euros ;

 - la valeur nette de l'apport, soit 21 875 177,76 euros, s'établissant à un montant différent de la valorisation des titres sociaux de la société Tech 5 dans le bilan de la Société, d'un montant de 26 038 765,79 euros, l'opération fait apparaître un mali de fusion d'une valeur de 4 163 588,03 euros ;

 - les apports effectués par la société Tech 5 n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions de la Société, il n'a été établi aucun rapport d'échange et, du fait de la détention par la Société de la totalité des actions émises par la société Tech 5, la fusion n'entrainera pas d'augmentation de capital de la Société ;

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre : dépôt N°34911 en date du 19/09/2017

- la société Tech 5 sera dissoute de plein droit dès que la fusion aura été approuvée par le Président de la Société, sans qu'il y ait lieu de procéder à quelque opération de liquidation que ce soit ; et

- a constaté l'absence d'opposition des créanciers des parties participant à la fusion, dont la créance est antérieure à la publicité donnée au projet de fusion, formée dans le délai de 30 jours à compter du 11 juin 2017, date de publication dudit projet de fusion au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales.

Sur la base de ce qui précède, le Président décide que :

1. la fusion-absorption de la Société par la société Thomson Licensing sera définitive, sous condition suspensive de la constatation de la réalisation de la fusion-absorption par le Président de la société Thomson Licensing ;

2. la Société se trouvera dissoute de plein droit ce même jour, sans qu'il soit procédé à aucune opération de liquidation, sous condition suspensive de la constatation de la réalisation de la fusion-absorption par le Président de la société Thomson Licensing ;

3. tous pouvoirs sont conférés au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie de la présente décision à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité et de dépôts prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Fait le 31 juillet 2017.

Thomson Licensing SAS
Président de Tech 5,
Représentée par M. Adrien Cadieux, dûment autorisé

Enregistré à : SIE D'ISSY-LES-MOULINEAUX
Le 10/08/2017 Bordereau n°2017/693 Case n°25 Ext 6235
Enregistrement : 500 € Pénalités :
Total liquidé : cinq cents euros
Montant reçu : cinq cents euros
Le Contrôleur des finances publiques